

# COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



## Procès-verbal n°26 Réunion du 25/02/2022

**Animateur** : M. SABANI

**Présent(e)s** : Mme COMANDE – MM. FOFANA – BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<b><u>Engagement Football Educatif :</u></b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b><u>Engagement Libre - Futsal :</u></b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<b><u>Clubs débiteurs</u></b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b><u>Modification de match</u></b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b><u>Feuilles de match</u></b>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
<b><u>Match Arreté</u></b>	
● Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €

<b><u>Licences / Qualification</u></b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match</b>	100,00 €
● Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● <b>Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)</b>	100,00 €
● <b>Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match</b>	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● <b>Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)</b>	100,00 €
● <b>Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.</b>	50,00 €
● Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<b><u>Terrains</u></b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b><u>Suspension de terrain ferme</u></b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves	43,50 €
● Evocations	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
● Appels réglementaire	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b><u>Présence club</u></b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<b><u>Forfaits</u></b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)</b>	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	90,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b><u>Forfait coupes</u></b>	
<b><u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u></b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

## DISCIPLINES

### Ouverture du dossier disciplinaire

● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
● 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

#### Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

● Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	15,00 €
● Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

#### Absence non justifiée aux matchs

● Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	40,00 €
● Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

#### Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

● Dès la 1 <sup>ère</sup> absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

#### Absence de rapports

● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 19/02/2022 au 25/02/2022</b>					
Dossier N°365 FOOT EDUCATIF	23/02/2022		3CD	Réception FMI forfait non avisé d'ARARAT ISSY : U12 Poule B du 12/02/2022 - n°24043990 METRO TRANS US 1 / ARARAT ISSY 2	La 3CD prend note du forfait du club 'ARARAT ISSY <b>2eme Forfait non avisé de l'équipe ARARAT ISSY 2</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°366	23/02/2022		3CD	Non réception de la FDM papier à la 2ème demande : Seniors D3 06/02/2022 n° 23430731 Luth Sc 1 / Boulogne Bil Ac 3	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner
Dossier N°367	23/02/2022	549265	CHAVILLE FC	Le club nous informe qu'en accord avec leur mairie, à compte de ce jour, les rencontres seniors D2 et D4 se joueront en alternance le DIMANCHE à 19h jusqu'à nouvel ordre sur le stade Marcel bec 1 à Meudon.	La 3CD prend note et fera au plus juste

## PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 3.8 DU R.S.G DU DISTRICT 92

### CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES AU 18/02/2022

« 3.8 – En cas de non-paiement des sommes dues à l'échéance fixée, le Comité Directeur du District demande à la Commission Centrale des Compétitions Départementales de prendre les sanctions prévues aux alinéas 3.8.1, 3.8.2 et 3.8.3.

Pour cela, le Comité Directeur fixe, à chaque relevé, la date butoir à laquelle le club en infraction sera pénalisé.

3.8.1 – La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

La régularisation de la situation financière du club est considérée comme effective :

➤ pour un règlement par chèque : à la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt au District

➤ pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par le District

➤ pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement

Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes séniors (masculines ou féminines, libre, Futsal) et séniors-vétérans du club débiteur évoluant dans un championnat de District. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de points est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée en compétitions officielles.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales appliquera et se chargera d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes du club concerné.

Pour les clubs qui se seraient acquittés de la somme due dans le délai prévu à l'alinéa 3.7 du présent article mais dont le règlement n'est finalement pas effectif (notamment en cas de provision insuffisante) la sanction sportive, prononcée par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, leur sera appliquée avec effet rétroactif.

3.8.3 – La demande de radiation du club à la Ligue de Paris Ile-de-France. »

#### RELEVÉ LIGUE DE PARIS IDF

CI-DESSOUS les clubs débiteurs au titre de la ou des quotes-parts licences et/ou du relevé de DCC à l'échéance du 13.12.2021,

RELEVÉ LIGUE		situation au 18/02/2022							
N°club	Nom club	Nom abrégé	Compétition	N° match	N°équipe recevante	Equipe recevante(nom)	N°équipe Visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
539252	Sevres Foot C.O.	ANC. D1	Champ. Des Anciens D1	23429437	12	Nanterre Ajsc	11	Sevres Foot	06/02/2022
582221	Luth Sc	SEN D3	Champ. Seniors D3	23430731	1	Luth Sc	3	Boulogne Bil Ac	06/02/2022

Suite au retour de la Ligue de Paris nous informant du règlement du club de Fontenay Aux roses à la date d'échéancedu 13.12.2021, la commission annule les pénalités suivantes :

519111	Fontenay Aux Roses	SEN D5	Champ. Seniors D5	23430840	1	Fontenay Aux Roses	1	Enfants Gennevillier	09/01/2022
519111	Fontenay Aux Roses	ANC D2	Champ. Des Anciens D2	23429494	11	Fontenay Aux Roses	12	Suresnes Js	16/01/2022
519111	Fontenay Aux Roses	SEN D5	Champ. Seniors D5	23430888	1	Fontenay Aux Roses	1	Garches Vaucres	16/01/2022
519111	Fontenay Aux Roses	SEN D5	Champ. Seniors D5	23430894	3	Courbevoie Sports	1	Fontenay Aux Roses	23/01/2022

## CHAMPIONNAT U16 D5 PHASE 2

**Veillez trouver ci-dessous les poules de la phase 2 :**

U16 D5 - Poule Accession	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500561	NANTERRE ENT.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
500748	VANVES STADE
509795	BOURG LA REINE A.S.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
527758	SEVRES F.C. 92
550679	MONTRouGE F.C. 92
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION

U16 D5 - Poule Consolante A	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500561	NANTERRE ENT.S.
514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
530289	COLOMBES L.S.O.
540588	STADE FRANCAIS
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.
551497	COURBEVOIE S. F.

U16 D5 - Poule Consolante A	
500748	VANVES STADE
509310	CHATILLONNAIS S.C.M.
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
527758	SEVRES F.C. 92
542392	JEUNES D'ANTONY ASS.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
549265	CHAVILLE F.C.
551497	COURBEVOIE S. F.
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION
590400	METRO TRANSPORTS PARIS US

## CHAMPIONNAT U14 D5 PHASE 2

**Veillez trouver ci-dessous les poules de la phase 2 :**

U14 D5 - Poule Accession	
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM.
500692	MEUDON A.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
540587	NEUILLY OLYMPIQUE
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
542440	RUEIL MALMAISON F.C.
549265	CHAVILLE F.C.
551497	COURBEVOIE S. F.

U14 D5 - Poule Consolante A	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500038	ASNIERES F.C.
500561	NANTERRE ENT.S.
500744	SURESNES J.S.
514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
530289	COLOMBES L.S.O.
540587	NEUILLY OLYMPIQUE
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.

U14 D5 - Poule Consolante B	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500038	ASNIERES F.C.
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500561	NANTERRE ENT.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
500744	SURESNES J.S.
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
527758	SEVRES F.C. 92
528217	A. S. ARARAT ISSY
540588	STADE FRANCAIS

U14 D5 - Poule Consolante C	
500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL
500748	VANVES STADE
509310	CHATILLONNAIS S.C.M.
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
509795	BOURG LA REINE A.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
542392	JEUNES D'ANTONY ASS.
553138	C. S. M. CLAMART FOOTBALL
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION
590400	METRO TRANSPORTS PARIS US

## COUPES HDS

Nous vous rappelons que les prochains tours de coupes auront lieu les 26 et 27 mars 2022

## FMI MANQUANTES

### PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### Futsal D1

20/02/2022 n°24079718 582618 Jabc 1 / Gennevilliers Soccer 1

### DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2**

#### U14 D5 poule Consolante B

13/02/2022 n° 24394941 Clichy S/Seine Us 4 / Issy Les Mx Fc 4

#### Futsal U15

12/02/2022 n° 24205976 Sceaux Fc 1 / Jabc 1

## FOOT EDUCATIF - FM FMI MANQUANTES PAR CATEGORIE

### DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

12/02/2022 N°24043918 Boulogne Bil. Ac / Colombes Lso 1

12/02/2022 N°24043919 Boulogne Bil. Ac 8 / Boulogne Bil. Ac 6

#### U13 Poule B

12/02/2022 N°24044620 Csm Clamart Foot 1 / Montrouge F.C. 92 3

#### U13 Poule F

12/02/2022 N°24044846 Bagneux Com 4 / Antony Foot Evolutio 2

**U12 Espoir / Phase 2 Poule A.St Maximin**

12/02/2022 N°24330841 Boulogne Bil. Ac 2 / As Ararat Issy 1

**U10 Poule N**

12/02/2022 N°24042336 Levallois Sc 4 / Nanterre Es 4

**U10 Poule O**

12/02/2022 N°24042419 Bagneux Com 1 / Plessis Robinson Fc 1

**U10 Poule P**

12/02/2022 N°24042476 Bagneux Com 2 / Plessis Robinson Fc 2

**U11 Poule I**

12/02/2022 N°24043100 Csm Clamart Foot 3 / Vanves Stade 3

**C.D.I.F – Groupe F.M.I.  
Réunion du Jeudi 24 Février 2022**

**Présents :**

**G. DELORME (CD)– Animateur**

**M. Soukup - A. Viaud (C.D.)**

=====

La commission se réunit **tous les jeudis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.  
**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**  
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

**RAPPEL IMPORTANT**

**RAPPEL IMPORTANT**

**Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match.  
Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT »  
remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.**

**ENCORE UNE FOIS, LA PRESQUE TOTALITE DES FEUILLES NON TRANSMISES PROVIENNENT DE  
RENCONTRES OU LE CLUB VISITEUR A FAIT SA PREPARATION SUR TABLETTE MOINS D'UNE HEURE  
AVANT LA RENCONTRE**

**VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »**

**Réponse aux clubs**

**U 15 F**

**Pour absence de récupération des données (cas n°4)**

La commission annule l'avertissement suite à erreur  
Poule Elite : 24381915 – NEUILLY OLYMPIQUE ANNULE  
Pour le mettre au club de Clamart

**Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)**

Poule Elite : 24381915 – C.S.M. CLAMART

## Amende pour transmission tardive de la FMI

**La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.**

U.S. VILLE D'AVRAY– n° 23430975

### 1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 1<sup>er</sup> mars à 12h au district.**

SENIORS FUTSAL

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D1 – 24079716 – NEUILLY FUTSAL

### 2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT

**En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général  
Amende de 100 € au club fautif (2<sup>ème</sup> infraction dans une période de 3 mois)**

**FUTSAL SENIORS**

**Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)**

D1 : 24079718 – J.A. BOIS COLOMBES et GENNEVILLIERS SOCCER

1<sup>er</sup> avertissement sur PV du 05 Février 2022

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*